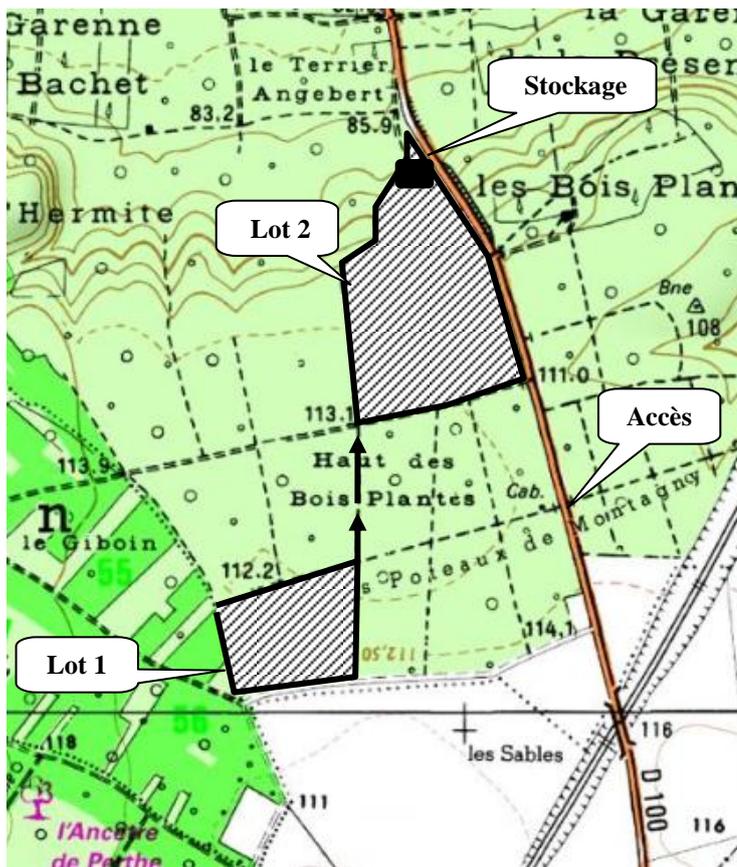


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire : GF de L'Embarcadère
 Certification : Non
 Département : Oise (60)
 Localisation : Nanteuil-le-Haudouin Ouest
 Commune : Baron
 Lieu-dit : Bois de Montlognon
 Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) : Longitude : 2,736701°
 Latitude : 49,143780°

Essence principale	Chêne - Châtaignier
Volume présumé	321 m3
Nombre d'arbres	166
Volume moyen	1,93 m3

Nature coupe : coupe d'amélioration
 Parcelles forestières : 1p - 5p
 Surface : Lot 1 : 6 ha - Lot 2 : 10 ha environ
 Limites : Chemins et peinture
 Marquage : ronds rose et flashis JMP au corps
 Réserves : tous les arbres et brins feuillus
 Visite : se reporter au plan ci-contre

Lot estimé par Expert : JMP et LE
 Cabinet Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 - Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
 Conditions particulières du

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	100	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Chêne				1	2	5	7	8	3	7	3	1	1	38	92	2,42	
	Chêne gélif/sec			1					1	2					5	10	2	
	Châtaignier												1		1	4,5	4,5	
	Sycomore						2	5	5	2					14	28,5	2,04	
2	Chêne			5	2	7	6	10	10	10	7	1	2		60	108	1,80	
	Chêne gélif/sec					1	3	7		3	2	1			17	30	1,76	
	Châtaignier			1	5	10	2	2		1					21	27	1,29	
	Hêtre					2	3						1		8	15	1,75	
	Divers	1 Tilleul Ø80 -1 Tremble Ø45														2	6	3
Observations :																166	321	1,93

Clauses particulières

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : au Nord

Délai d'exploitation : 30 octobre 2019

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.04.2019
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.09.2019

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

